

Année Refondation
Carnet de Route de l'Unité pastorale refondée des Hauts-Pays
Pour les années pastorales 2019 - 2022

1. Pourquoi un carnet de route ?

De 2011 à 2013, notre diocèse de Tournai a vécu un synode diocésain. Ce synode a coïncidé avec la célébration du 50^e anniversaire de l'ouverture du concile Vatican II. L'histoire de l'Eglise démontre qu'il faut plusieurs dizaines d'années pour qu'un Concile œcuménique porte ses fruits ; cela reste vrai à notre époque, malgré les moyens de communication beaucoup plus faciles et rapides que nous connaissons aujourd'hui. Certains aspects du concile Vatican II ont déjà porté de nombreux et beaux fruits dans notre Eglise diocésaine de Tournai : la conscience que l'annonce de l'Evangile est la tâche de tous les baptisés, la part que chaque membre du Peuple de Dieu est appelé à prendre pour faire vivre l'Eglise, l'importance de la Parole de Dieu comme source de l'agir chrétien et de la vie spirituelle, la liturgie comprise comme l'action de tout le Peuple de Dieu, le dialogue œcuménique et interreligieux, l'ouverture bienveillante au monde qui est le nôtre en partageant ses joies et ses espérances, ses tristesses et ses angoisses, l'implication de l'Eglise auprès des plus pauvres et avec eux, pour la construction d'un monde meilleur qui soit comme un germe du Règne de Dieu.

Comme pour toute réalité vivante, l'Eglise évolue. Elle est « toujours à réformer », comme aimait dire le pape saint Jean XXIII. Cette adaptation nécessaire de l'Eglise s'inscrit dans l'évolution plus large de notre monde. Certaines évolutions de notre temps nous apparaissent spontanément comme étant riches de promesses et de mieux être ; d'autres peuvent nous poser question, voire nous inquiéter. Les avancées technologiques fulgurantes, les mélanges toujours plus importants de population, la manière de concevoir la liberté individuelle et la privatisation des options de vie concrète : tout cela nous fait vivre aujourd'hui dans un monde pluriel et largement sécularisé, au sens où ce n'est plus le sentiment religieux ou l'influence d'une religion qui dicte l'agir individuel et collectif. Cela peut conduire certains croyants à des extrêmes : soit à diluer la foi qu'ils ont reçue en héritage, soit à la vivre de façon crispée. Notre Eglise catholique en Hainaut, pour sa part, tient à affirmer que notre Dieu aime le monde et les hommes d'aujourd'hui, que le Christ nous précède sur les chemins que nous empruntons quotidiennement -chemins sur lesquels il nous envoie-, et que l'Esprit-Saint continue à souffler en nous réservant d'heureuses surprises.

C'est vrai, les catholiques en Hainaut font l'expérience de devenir une minorité. En même temps, notre Eglise diocésaine a plus que jamais conscience d'avoir à témoigner du Christ vivant aujourd'hui parmi nous, et à transmettre le bel et grand héritage de la foi chrétienne, qui a profondément imprégné le paysage et nos populations, et qui aujourd'hui encore peut réjouir le cœur de nos frères et sœurs en humanité. Le synode diocésain avait choisi pour devise cette phrase de Jésus : « Je suis venu pour que tous aient la Vie, la Vie en abondance » (Jn 10,10). Et le pape François ne cesse de nous rappeler que l'authentique joie de l'Evangile renaît dans les cœurs, dès qu'on ose partager la foi que l'on a reçue. Aujourd'hui encore, Jésus nous dit : « Allez » !

Le présent document est un fruit du synode et de sa mise en œuvre dans l'Unité pastorale des Hauts-Pays. Celle-ci évolue progressivement vers une Paroisse nouvelle, sur base des décrets synodaux promulgués le 30 novembre 2013. Ce carnet de route est élaboré au terme de l'année « Refondation », dans un travail de réflexion mené par les chrétiens de l'Unité pastorale, accompagnés par l'Equipe diocésaine d'accompagnement pastoral. Relu par notre Evêque, co-signé par lui et par le curé qui préside l'Unité pastorale, il engage celle-ci pour les 3 années à venir. Au terme de cette étape, une évaluation du chemin parcouru sera nécessaire, en vue d'actualiser le carnet pour la route des années suivantes.

Le présent carnet de route se doit d'abord de préciser l'horizon visé, et ce que cela implique comme attitude ; pour garder le cap, il est capital de se le rappeler régulièrement. Il énumère ensuite les décisions mûries en cette année « Refondation » 2018-2019, décisions qui engagent pour les 3 prochaines années et qui sont les fondations de la future Paroisse nouvelle envoyée en mission par notre Evêque ; enfin, il balise les étapes ultérieures à envisager, de façon à ce que les chrétiens en route parmi les habitants de Dour, Honnelles et Quiévrain, forment la « Maison que Dieu lui-même construit » (1 Co 3, 9).

2. L'horizon vers lequel avancer : une Eglise qui soit « sacrement » du Christ

Dans sa lettre pastorale du 30 novembre 2014 « Pour que tous aient la Vie, la Vie en abondance » (pp. 6 à 33), Mgr Harpigny explique comment s'est progressivement imposée à lui la question fondamentale qu'il estimait devoir poser au Peuple de Dieu en Hainaut : **comment être pour aujourd'hui une Eglise qui soit « sacrement » du Christ ?**

Cette question repose sur une conviction essentielle à la foi chrétienne : **le Christ est venu pour les êtres humains de tous lieux et de tous temps, et donc pour les habitants du Hainaut d'aujourd'hui !** En Jésus mort et ressuscité, Dieu ne cesse de manifester son amour immense pour l'humanité entière, qu'il souhaite faire vivre de son Esprit.

Cette conviction essentielle implique, dans l'environnement sécularisé qui est le nôtre, une **première « conversion pastorale »** : les ministres au service de l'Evangile ne peuvent se contenter d'être les « aumôniers » des catholiques – c'est-à-dire se satisfaire de se mettre au service de ceux qui sont déjà des croyants qui se réunissent – mais ils sont envoyés à tous les hommes. Plus largement, la mission de l'Eglise comme telle – et donc de toute Paroisse – doit avoir comme préoccupation constante de proposer le Christ à ceux qui ne l'ont pas encore rencontré ; elle ne peut concentrer l'essentiel ou l'exclusivité de son action à nourrir la foi de ceux qui sont déjà catholiques. Cela implique une **deuxième « conversion pastorale »** : transformer l'action ecclésiale pour aller à la rencontre de nos contemporains, et non pas attendre que ceux-ci s'intègrent purement et simplement dans les manières de faire et de vivre en Eglise qu'ont ceux qui actuellement la fréquentent.

A cet égard, des propos essentiels du concile Vatican II demeurent d'une actualité étonnante : « *Le Christ est la lumière des peuples ; réuni dans l'Esprit Saint, le saint Concile souhaite donc ardemment, en annonçant à toutes les créatures la bonne nouvelle de l'Evangile, répandre sur tous les hommes la clarté du Christ qui resplendit sur le visage de l'Eglise (cf. Mc 16, 15). L'Eglise étant, dans le Christ, en quelque sorte le sacrement, c'est-à-dire à la fois le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain* ». (Constitution dogmatique Lumen Gentium, n°1).

Cette conviction que le Christ est susceptible de parler à tout être humain est comme vérifiée par un phénomène en expansion lente mais réelle : chaque année, de plus en plus d'adultes en Hainaut veulent devenir chrétiens ou renouer avec la foi de leur baptême jadis reçu ! Les chemins de cette rencontre avec le Christ sont variés et parfois surprenants. Dans les temps actuels, il n'est pas rare que ce soit à partir d'une liturgie bien déployée que des personnes étrangères à la foi chrétienne soient touchées par le mystère de Dieu. Les « pratiquants habituels » l'oublient trop souvent : nos rites et nos sacrements, la beauté du patrimoine chrétien habité par une véritable communauté, ont la capacité d'ouvrir une brèche dans un univers occidental où la dimension transcendante de l'existence est étouffée. Cela entraîne une **troisième « conversion pastorale »** : la liturgie n'est plus à considérer comme le point d'aboutissement d'un processus d'évangélisation, ou comme un moment spirituel à côté d'une foi qui se veut d'abord engagée dans la réalité sociale, mais elle participe pleinement de la « première annonce » au monde du Christ mort et ressuscité. En particulier,

l'Eucharistie dominicale est le signe par excellence de la raison d'être et de la mission de l'Eglise : offrir d'entrer dans une union intime avec Dieu et former un peuple qui annonce l'unité du genre humain. Cela appelle une **quatrième « conversion pastorale »** : retrouver un art de célébrer l'Eucharistie dominicale qui nourrisse profondément la vie d'hommes et de femmes qui cherchent à rencontrer le Christ et à vivre de lui durant la semaine.

Cet horizon a été la visée du synode diocésain de Tournai, du début à la fin de son processus. Les quatre conversions évoquées ci-dessus sont en quelque sorte des passages obligés pour y être fidèle. Quant aux 60 décrets du Cahier des décrets synodaux promulgués le 30 novembre 2013, ils *« donnent des repères pour devenir en quelque sorte 'sacrement' de l'union avec Dieu et de l'unité du genre humain »* (Cahier des Décrets synodaux, note préliminaire, p. V).

3. A court terme : les pas à faire maintenant, discernés durant l'année Refondation

Dans la foulée de l'assemblée du 14 septembre 2018 au cours de laquelle il a été rappelé aux baptisés de la région pastorale de Mons-Borinage quels étaient les grands enjeux du synode et de l'Eglise de demain chez nous, des Groupes de travail se sont mis en place dans notre Unité pastorale et ont discerné les pas les plus urgents pour avancer vers une Eglise locale qui soit davantage sacrement du Christ.

Pour mieux faire ressortir le caractère unitaire de notre Unité Pastorale, où tous les clochers sont égaux, il a semblé opportun de remplacer l'ancien nom – qui n'évoquait qu'une des trois communes (Dour) – par un nouveau, qui fait référence à toute la région : Unité Pastorale des Hauts-Pays.

Au terme du discernement mené durant l'année « Refondation », voici ce qui apparaît comme actions prioritaires pour les 3 années à venir :

Célébrer

La liturgie est à la fois le lieu où l'Eglise manifeste sa nature et sa mission, et le lieu de communion avec Dieu et d'union avec les autres. Tous, baptisés ou non, nous sommes invités à goûter et à découvrir ce trésor (cf. le décret n°32). Nous souhaitons avoir de belles célébrations, accueillantes, soignées, priantes, où l'on favorise la participation de chacun.

L'accueil et l'animation d'une célébration sont des services importants. Le synode diocésain insiste sur l'importance de créer un climat convivial pour tous (enfants, adolescents et adultes) et propice au recueillement (cf. le décret n°34).

Pour aider les paroissiens à s'investir davantage dans les célébrations, nous voulons créer une équipe liturgique pour l'unité pastorale (cf. le décret n° 9). Sous la responsabilité du curé, cette équipe veillera notamment à ce que soient assurés la décoration florale, l'accueil au début de la messe, la distribution des feuilles de lecture et de chants, les annonces écrites, les calendriers...

Dans les différents clochers il est important d'assurer la formation d'une équipe de lecteurs (cf. le décret n°35), et d'apporter un souci particulier à la formation et l'encadrement de jeunes acolytes (cf. le décret n°35).

Nous veillerons à être particulièrement attentifs aux familles. Un soin particulier sera apporté à la place donnée aux familles et aux enfants pendant les célébrations. Par exemple, on invitera les parents et les enfants à devenir membre d'une chorale, à préparer les intentions de la prière universelle avec l'aide des catéchistes, à participer à la procession d'offrandes...

Dans le souci de nous ouvrir aux familles, nous proposerons des célébrations qui mettront en évidence les moments importants de la vie des familles, comme la bénédiction des cartables en début d'année scolaire (qui se fait déjà dans certains clochers), les anniversaires de mariage... Lorsque cela semblera opportun, on pourra aussi célébrer un baptême pendant une messe, afin de mieux intégrer le nouveau baptisé et sa famille dans la communauté.

Dans le cadre des messes de famille et des assemblées KT-Tous, les moyens modernes de diffusion seront utilisés pour faciliter la participation active des plus jeunes.

Nous aurons le souci d'améliorer les liens entre les clochers et de renforcer le sentiment d'appartenance à une même unité pastorale. Concrètement, et à titre d'exemples, pour les grands temps liturgiques de l'Avent et du Carême, nous favoriserons un cheminement identique pour l'unité pastorale (ou pour un groupe de paroisses), notamment un commentaire commun à l'introduction des lectures. Pour les célébrations en unité pastorale, le répertoire des chants choisis sera communiqué à l'avance aux responsables des différentes chorales.

Du fait de la configuration et de l'étendue de notre Unité pastorale, l'horaire des célébrations eucharistiques sera revu et adapté si nécessaire. Nous pensons qu'il serait judicieux d'examiner la fréquentation de nos célébrations afin de réorganiser les tournantes si nécessaire. Ceci ne remet pas en cause ce qui est souhaité par le décret synodal n°33§3, à savoir qu'il y ait au moins un lieu dans l'Unité pastorale refondée où toute personne pourra trouver porte ouverte, chaque semaine, pour une messe dominicale, et où tous les types de célébration seront possibles. C'est le cas actuellement à Dour (Saint-Victor), le dimanche à 11h15, et à Quiévrain (Saint-Martin), le dimanche à 11h.

Catéchèse

L'Unité Pastorale s'inscrit dans la dynamique du Renouveau de la Catéchèse (Éveil à la Foi, Devenir chrétien, Vivre en chrétien, Grandir dans la Foi) mis en place dans l'ensemble du diocèse depuis septembre 2015. Dès lors, une équipe de l'initiation chrétienne et de la catéchèse sera mise sur pied pour coordonner le travail des catéchistes (cf. le décret n°9). La personne responsable de cette équipe recevra un mandat de l'évêque.

Pour permettre aux catéchistes de faire découvrir la Parole de Dieu et d'en faire vivre leur groupe, nous leur proposerons des temps de formation (cf. le décret n°9). Les prêtres auront le souci de rencontrer les différents groupes de temps à autre.

Diaconie

Être chrétien c'est témoigner de l'amour inconditionnel de Dieu pour les plus petits et se mettre au service des plus pauvres, des malades, des personnes fragilisées.

Des services d'entraide tels que la Croix rouge et la Maison pour la Paix existent déjà dans notre unité pastorale. Nous travaillons déjà avec eux et nous continuerons cette belle collaboration.

Le service d'Eglise proposé par les visiteurs de malades ne se substitue pas à cette entraide. Sa spécificité est d'offrir aux personnes fragilisées une écoute attentive, un moment de partage gratuit, un soutien qui leur permette de poursuivre leur chemin de foi. Beaucoup d'initiatives existent mais il

importe de les structurer davantage. Pour cela, nous proposons d'établir un répertoire des visiteurs de malades afin de créer des contacts entre ces personnes et de les faire connaître auprès des personnes en demande de visite.

Les visiteurs de malades seront appelés à se retrouver régulièrement pour se ressourcer, partager des expériences vécues, faire des liens avec l'Évangile et rencontrer d'autres personnes.

Même si le caractère individuel des rencontres est privilégié, on pourra organiser une célébration communautaire du sacrement des malades dans une maison de retraite (Audregnies, Blaugies, Elouges).

Communication

Le synode diocésain insiste sur le rôle essentiel de la communication, qui doit aider à créer et renforcer le sentiment d'appartenance à l'Église et à rejoindre les habitants de nos quartiers et villages (cf. les décrets n°22 à 25).

Dans cette perspective, une personne-relais sera désignée par clocher (cf. le décret n°8). Elle aura pour mission de faire le lien entre son clocher et l'unité pastorale, mais aussi d'accueillir les demandes de toute personne en attente d'un service relevant de la mission de l'Église.

Plusieurs moyens existent déjà tels que les différents secrétariats, le site internet, la page Facebook, le journal toutes boîtes « L'écho de nos clochers », les valves à l'extérieur de chaque église. Nous veillerons à les améliorer.

Créer le lien avec la vie locale

Nous pensons qu'il est important de nous ouvrir aux autres composantes de la vie locale.

Le projet « Églises ouvertes » peut nous permettre de mettre en valeur notre patrimoine et de créer des ponts avec d'autres secteurs de la vie locale. Dans la même perspective, des événements culturels (concerts, conférences, théâtre, etc.) seront organisés dans les églises, dans le respect du lieu et en concordance avec la mission de l'Église.

Pour permettre au tout-venant de se recueillir, nous souhaitons que l'une ou l'autre de nos églises soient ouvertes à certains moments en dehors des temps de célébration, pour autant que cela soit possible. Idéalement, quelques personnes pourraient assurer un accueil.

Favoriser les liens avec la vie locale ne consiste pas uniquement à accueillir des manifestations dans nos églises, mais aussi à sortir vers les autres. Pour cela, nous développerons des partenariats avec les pouvoirs publics et le réseau associatif, nous relayerons les activités existantes et nous susciterons la participation des chrétiens à ces initiatives.

Centre pastoral

Un centre pastoral nommé « La source » sera créé, Grand-Place n° 3 à Dour.

Nous voulons en faire un lieu convivial, accueillant, d'écoute, de respect, d'échange, de partage et d'épanouissement personnel, destiné à tous ceux qui souhaitent s'informer, se former, se documenter (cf. le décret n°11).

Dans le centre pastoral, les personnes auront la possibilité de consulter et d'emprunter du matériel didactique, de rencontrer une équipe qui pourra les orienter vers les différents services de l'Unité... Un partage biblique s'y déroulera chaque mois.

Ce lieu sera aussi un endroit de prière et de réflexion. Nous aurons le souci d'accompagner les parents qui cheminent avec leur enfant vers un sacrement. Nous aurons aussi une attention particulière pour les tout petits en proposant des animations d'éveil à la foi.

Groupement des Fabriques d'église

Il existe un groupement des Fabriques d'église (Gefeho). Il regroupe les 9 Fabriques d'église de la commune de Honnelles. Il faudra créer des groupements de Fabriques d'église pour les communes de Dour et de Quiévrain. Le SAGEP peut aider à la mise en place des ces Groupements.

Conseil Pastoral

Conformément au décret synodal n°7 (cf. aussi *le document diocésain « Le Conseil Pastoral - Vivre la synodalité en paroisse »*), un Conseil pastoral est créé. Il regroupe toutes les cellules de vie de l'Unité pastorale refondée. Organe de concertation de l'Unité pastorale refondée, il est le vis-à-vis naturel de l'équipe d'animation pastorale. Une annexe au carnet de route indique les noms et prénoms des membres du conseil pastoral, et la cellule d'Eglise qu'ils représentent.

Pour les 3 années à venir, les cellules de vie suivantes composeront le conseil pastoral :

- Clocher d'Angre (Saint-Martin)
- Clocher d'Angreau (Saint-Amand)
- Clocher d'Athis (Saint-Ursmer)
- Clocher d'Audregnies (Saint-André)
- Clocher d'Autreppe (Saint-Louis)
- Clocher de Baisieux (Sainte-Aldegonde)
- Clocher de Blaugies (Saint-Aubin)
- Clocher de Dour (Saint-Victor)
- Clocher d'Elouges (Saint-Martin)
- Clocher d'Erquennes (Saint-Ghislain)
- Clocher de Fayt-le-Franc (Saint-Nicolas)
- Clocher de Montignies-sur-Roc (Sainte-Vierge)
- Clocher d'Onnezies (Saint-Pierre)
- Clocher de Quiévrain (Saint-Martin)
- Clocher de Roisin (Saint-Brice)
- Clocher de Wihéries (Notre-Dame)
- Equipe locale de catéchèse
- Equipe liturgique
- Equipe funéraires
- Communication
- Centre pastoral
- Professeurs de religion du Primaire
- Professeurs de religion du Secondaire
- Visiteurs de malades
- Services d'entraide (Croix Rouge, Maison de la Paix, Restos du Cœur)

Remarque : les délégués des clochers seront des personnes-relais.

Equipe d'animation pastorale

Lors de la célébration de lancement de l'Unité pastorale refondée, une nouvelle équipe d'animation pastorale est envoyée en mission (cf. le décret synodal n°6). Dorénavant, l'équipe d'animation pastorale et le Conseil pastoral se renouvelleront en même temps, une première fois après trois ans, puis tous les quatre ans. Une annexe au carnet de route indique les noms et prénoms des membres de l'Equipe d'Animation Pastorale.

A ces actions estimées prioritaires pour les 3 années à venir, l'Unité pastorale refondée veillera également à mettre en œuvre les décrets du synode des jeunes (2015-2016) et ceux du synode des familles (2017-2018).

4. A moyen terme : continuer à mettre en œuvre les décisions du synode diocésain

Pour évoluer vers une Paroisse nouvelle, voici ce que demandent encore les décrets du synode diocésain. Ces éléments sont repris dans l'ordre où ils sont présentés dans le cahier des décrets synodaux auquel il convient de se référer, en sachant que, pour certains d'entre eux, diverses fiches de travail ont été élaborées par les services pastoraux diocésains concernés, pour guider leur compréhension et leur mise en œuvre.

- 1) Création d'une équipe de la diaconie (cf. le décret n°9 et la fiche « diaconie »), pour coordonner tous les acteurs de la solidarité sur l'Unité pastorale. La personne responsable de cette équipe recevra un mandat de l'évêque.
- 2) Une unique ASBL de gestion matérielle sera constituée pour l'ensemble de l'Unité pastorale refondée (cf. le décret n°12). Cette ASBL travaillera en collaboration avec le Conseil Pastoral et l'Equipe d'Animation Pastorale. Elle aura le souci de mettre les moyens financiers nécessaires à la pastorale de l'ensemble de l'Unité pastorale refondée et de chacun des clochers.
- 3) Réflexion fondamentale et action sur le sens profond de la liturgie et en particulier de l'eucharistie dominicale (cf. les décrets n°32 et 33).
- 4) Formations pour les acteurs liturgiques (cf. le décret n°35)
- 5) Formations à la prière (cf. le décret n°36).
- 6) Trouver un lieu (monastère ?) privilégié proposé pour le ressourcement aux paroissiens de l'Unité pastorale refondée (cf. le décret n°39).
- 7) Liens à établir avec une communauté de vie consacrée (cf. le décret n°42).
- 8) Réflexion sur les relations entre l'Unité pastorale refondée et les prêtres qui y vivent (cf. le décret n°52).

5. Paroisse nouvelle ou Unité pastorale refondée ?

En guidant la route pour les 3 années à venir, le présent carnet laisse bien entendre que c'est un long chemin que le synode diocésain nous invite à prendre. C'est surtout un chemin d'évolution en profondeur auquel le synode diocésain de Tournai nous invite, personnellement et communautairement. Le décret n°16 parle d'un processus qui démarre en 2014, et qui doit engager toutes les Unités pastorales du diocèse dans les 5 années à venir à partir de 2014 (cf. aussi le décret n°4).

Le changement officiel et formel qui, au plan canonique, transformera les Unités pastorales en Paroisses Nouvelles (au nombre de 49 pour le diocèse, fusionnant les 576 paroisses actuelles) se fera par un décret de notre évêque, quand les éléments canoniques et civils seront suffisamment mûrs pour opérer ce changement juridique.

En attendant, il vaut donc mieux rester dans l'appellation « Unités pastorales », que l'on qualifiera de « refondées » au terme de l'année de Refondation qui lance structurellement l'évolution vers la Paroisse nouvelle. On évitera donc de parler, de manière officielle (et notamment dans les organes de communication) de « paroisse nouvelle » avant l'heure... Même si on peut le faire officieusement, pour stimuler peu à peu les évolutions de mentalité, de même qu'il sera bon de s'habituer dès maintenant à l'emploi de l'appellation « clocher » pour évoquer les paroisses actuelles.

Plus fondamentalement que les mots – qui ont leur importance –, c'est la démarche de fond, et les conversions pastorales qui l'impliquent, qui doivent mobiliser l'attention et les énergies des baptisés de notre Eglise diocésaine, appelée à être « sacrement du Christ » pour les habitants de notre Hainaut.

xxXxx

Ce carnet engage l'Unité pastorale refondée des Hauts-Pays pour les 3 ans à venir, à dater de ce 10 novembre 2019.

+ Guy Harpigny, Evêque de Tournai

Abbé Jean-Luc Deblaere, curé

Unité Pastorale Refondée des Hauts-Pays

Annexe au carnet de route – 10 novembre 2019

Composition de l'Equipe d'Animation Pastorale (EAP)

Monsieur l'abbé Jean-Luc Deblaere, curé
Monsieur l'abbé Godefroid Lionge, vicaire
Monsieur Jean-Michel Arlon
Monsieur Michaël Quévy
Madame Marie-Paule Remy
Madame Sandra Zatloukal

Composition du Conseil Pastoral (CP)

Personnes-relais des clochers

Angre (Saint-Martin) : Mme Maryse Jenard
Angreau (Saint-Amand) : Mme Marianne Philippart
Athis (Saint-Ursmer) : M. Michaël Quévy
Audregnies (Saint-André) : Mme Marie-France Havet
Autreppe (Saint-Louis) : à pourvoir
Baisieux (Sainte-Aldegonde) : Mme Marie-France Havet
Blaugies (Saint-Aubin) : M. Michaël Quévy
Dour (Saint-Victor) : Mme Danielle Moins
Elouges (Saint-Martin) : Mme Marie-Paule Remy
Erquennes (Saint-Ghislain) : M. Michaël Quévy
Fayt-le-Franc (Saint-Nicolas) : M. Michaël Quévy
Montignies-sur-Roc (Sainte-Vierge) : à pourvoir
Onnezies (Saint-Pierre) : M. Jean-Jacques Simonet
Quiévrain (Saint-Martin) : Mme Marie-France Havet
Roisin (Saint-Brice) : à pourvoir
Wihéries (Notre-Dame) : Mme Jeanne-Marie Danhiez

Représentants des services

Equipe locale de catéchèse : *à pourvoir*
Equipe liturgique : *à pourvoir*
Equipe funérailles : Mr Pierre Baudoux
Communication : Mr Michel Hanse
Centre pastoral : *à pourvoir*
Professeurs de religion du Primaire : *à pourvoir*
Professeurs de religion du Secondaire : Mme Sarah Van Tyghem
Visiteurs de malades : *à pourvoir*
Services d'entraide (Croix Rouge, Maison de la Paix, Restos du Cœur) : *à pourvoir*